

Règlement espace de coworking de l'Office de tourisme

Accès et réservation

L'espace de coworking de l'Office de tourisme se trouve dans ses locaux administratifs, au sein du siège de la Communauté de communes du Rhône aux Gorges de l'Ardèche sise 2 avenue du maréchal Leclerc 07700 Bourg-Saint-Andéol.

L'accès aux personnes extérieures à l'office de Tourisme se fait les mercredis et vendredis de 9h à 12h30 et de 13h30 à 18h. Il est accessible par les professionnels partenaires de l'Office de tourisme sur demande préalable. L'espace de coworking est réservé à 6 personnes maximum.

L'accès à l'espace se fait sur réservation au moins deux jours à l'avance par mail ou par téléphone :

- coworking@rhone-gorges-ardeche.com
- 06 48 76 00 48 (en cas d'absence contactez le 04 75 04 60 44)

Matériel et services à disposition

Du matériel est mis à la disposition des utilisateurs de l'espace de coworking :

- 1 téléviseur avec possibilité de se connecter sans fil (mode opératoire sur demande)
- 1 câble HDMI 5mètres
- 1 câble Ethernet 5 mètres pour une connexion à la fibre
- 1 chargeur de smartphone universel

Un réseau Wi-Fi est aussi mis à disposition des utilisateurs. L'utilisation de la connexion internet doit être « raisonnable » en matière de débit pour ne pas pénaliser les autres utilisateurs (pas de téléchargement abusif)

Propreté

Il est demandé à TOUS les utilisateurs de l'espace de coworking de le laisser dans l'état dans lequel ils souhaitent le trouver. Un nécessaire de nettoyage est mis à votre disposition (balai, chiffon, éponges et produits ménagers). Il est aussi demandé aux utilisateurs de remettre le matériel à sa place après l'utilisation.

Nourriture et boissons

Il est interdit aux utilisateurs de manger dans l'espace de coworking.

Les boissons sont autorisées, un distributeur de boisson est mis à disposition dans le réfectoire du bâtiment (0.50€ la boisson). Une cafetière et une bouilloire peuvent-être mise à disposition.

Bruits et nuisance sonore

L'espace de coworking se trouvant dans un openspace, qui est aussi un lieu de travail pour certains salariés de l'office de Tourisme, il sera demandé aux utilisateurs de respecter un niveau sonore convenable pour tous. Il sera aussi demandé aux agents de l'office de respecter ce niveau sonore dans le respect de la réunion se passant à côté.

Et enfin Bonne réunion !